



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231213-DB20231202-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Jean-Luc SCIEUX à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absente : 01

n°02

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2023 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

Reprise sur provision pour risques et charges	10 000 €
FCTVA (fonctionnement)	30 000 €
Recettes exceptionnelles (rbt assurances sinistre, pénalités...)	75 000 €
Travaux en régie (écriture d'ordre budgétaire)	<u>160 000 €</u>
Total recettes	275 000 €

Evolution des dépenses :

Intérêts des emprunts et ligne de Trésorerie :	47 000 €
Créances admises en non-valeur	10 000 €
Prélèvement loi SRU (complément de crédits)	5 000 €
Besoin de financement de la cuisine centrale	50 000 €
Dépenses imprévues	<u>-157 000 €</u>
Total dépenses	- 45 000 €

Evolution de l'autofinancement = RN – DN 320.000 €

INVESTISSEMENT

Evolution des recettes :

Autofinancement supplémentaire	<u>320 000 €</u>
Total recettes	320 000 €

Evolution des dépenses :

Cuisine centrale (complément de crédits – fin d'opération) :	200 000 €
Travaux en régie (écriture d'ordre budgétaire)	160 000 €
Dépenses imprévues	<u>-40 000 €</u>
Total dépenses	320 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'année 2023 correspondante.

Délibération adoptée à la MAJORITE - 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) - 2 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme



**Ronan LOAS,
Maire**